qui l'ont élu, et qui peuvent l'élire de nouveau, au bout de quatre ans—il n'y a qu'un parti qui jouit de la rosée du pouvoir. Malheur à ceux qui ont voté contre l'élection de ce président!..... pour eux, pas de sourires, pas de grâces, pas de faveurs... D'après notre constitution, au contraire, le souverain étant permanent (le roi est mort, vive le roi!) nous avons toujours en lui un père, dont l'intérêt autant que le goût le portent à étendre sa Protection sur la chaumière du pauvre comme sur le palais du riche, et à leur répartir justice (Applaudissements!) Nos ministres continueront à être responsables au peuple; aux Etats, le Président n'est pas obligé de consulter son cabinet qui n'est composé que de chefs de départements. Dans le projet qui nous occupe, tous les sujets d'un intérêt général, non confiés aux législatures locales, seront du ressort du gouvernement général ou central, et les matières locales seront du ressort des gouvernements locaux. Ainsi, toute la force nécessaire a été donnée au gouvernement général et aux législatures locales, et aussi on a évité avec soin cette source de faiblesse qui a souvent causé tant de troubles dans les Etats voisins : c'est-à-dire le conflit de judisdiction et d'autorité entre les états individuels et l'autorité fédérale ou centrale. Il est vraiment étonnant de voir les différents moyens qu'emploient les journaux de l'opposition quand même au plan projeté. Ils poussent des cris de détresse où le voile de l'esprit de parti se laisse facilement déchirer. Selon eux, il ne peut rien sortir de bon, ni pour les uns ni pour les autres de ce système.--Pensez-y bien Anglais protestants du Bas-Canada ! le gouvernement local vous anéantira, s'écrie le Montreal Witness. Gare à vous, Canadiens-français, catholiques! vocifère le Montreal True Witness, si le plan de la confédération est sanctionné par la législature, vous disparaîtres comme l'ombre.... l'hydre du gouvernement central souffiera sur vous et vous périres..... (Ecoutes! écoutes!) Enfin les autres journaux du même parti, inspirés par le même esprit, repètent à cors et à cris que le plan de "confédération" n'est rien moins qu'un "suicide politique"! Il y en a d'autres, même des journaux amis du gouvernement actuel, qui ont certaines craintes, certains doutes, touchant les clauses du projet qui se rapportent au mariage et au divorce. Quant aux dispositifs qui ont trait à ces deux graves questions, ils semblent au premier abord, je l'avoue, de nature à nous effrayer, nous catholiques,—

nous à qui l'église a enseigné l'indissolubilité des liens du mariage, nous qui considérons le mariage non seulement comme un contrat civil, mais comme un "sacrement." Quant à cela, je réponds que le système sur lequel se basera la "nouvelle constitution "doit être envisagé au point de vue des habitants de toutes les provinces, que nous ne sommes pas tous catholiques, etque la majorité est protestante. Que si le contrôle des affaires du mariage et du divorce ent été laissé aux gouvernements locaux, que serait devenu nos co-religionnaires du Haut-Canada qui sont en minorité dans cette province? De plus, il faut remarquer que nous n'avons pas en Canada, à l'heure qu'il est, de loi de "divorce," et qu'il n'y a pas lieu de craindre que le gouvernement fédéral nous en donne une. Rien ne nous dit que la proportion des membres catholiques dans la "législature fédérale" ne sera pas à peu près la même qu'elle l'est dans le parlement du Canada-uni.... Du reste, tout le monde sait que c'est par l'aide des protestants, qui pensent comme nous sur ce sujet, qu'on a jusqu'ici empêché la passation d'une loi de "divorce." Le divorce n'est pas vu de bon œil par tous les protestants, tant s'en faut, et il faut espérer que le moment n'est pas loin où cette source de désordres et de scandales de toutes sortes disparatura des annales parlementaires de toute société chrétienne. (Ecoutez! écoutez!) Il ne faut pas oublier, non plus, qu'il n'y a pas que dans le Bas et le Haut-Canada où il y a des catholiques-il s'en trouve dans toutes les provinces d'enbas, et quelle scrait leur position si ces questions étaient laissées aux législatures locales?.....Ainsi, les catholiques et du Haut et du Bas-Canada et des provinces d'en-bas ont un intérêt direct à ce que ces questions soient enlevées aux législatures locales...... Il me semble que tout homme qui étudiera cette question, au point de vue de l'intérêt catholique dans les cinq provinces, trouvera que la conférence a eu pleinement raison de ne pas laisser la question du divorce au coutrôle des gouvernements locaux.....Je n'entrerai pas dans tous les autres détails du plan, attendu que lorsque plus tard, chacune de ses clauses sera discutée, je me réserverai le droit de dire quelques mots. Ainsi, M. le Président, je crois que tout homme ayant à cœur les intérêts de son pays-tout homme qui voudra approfondir l'histoire, octte grande institutrice des peuples et des rois, sera convaincu que,-situées comme le